

Bonne rentrée à toutes et tous !!!

Nous sommes heureuses de reprendre cette année encore le secteur formateurs au SNUipp92-FSU.

L'an passé, nous avons pu démarrer un travail de mise en lien des PEMF sur les départements afin de mieux défendre ce personnel trop souvent malmené par l'administration car isolé. Nous avons été à l'initiative d'une audience auprès de la DASEN pour présenter les difficultés que nous rencontrons. Fort de cette expérience, nous souhaitons cette année aller plus loin et, tout en continuant de vous informer et vous défendre, nous souhaitons vous fournir aussi des ressources orientées vers nos missions de formateurs que ce soit CPC, CPR ou PEMF.

Une rentrée de PEMF qui interroge.

Ce début d'année ne nous convient toujours pas... Est-ce étonnant lorsque l'on sait que la plupart des PEMF n'ont pas leur quart de décharge?

Les informations commencent d'ores et déjà à circuler en off et on peut se demander si nous sommes repartis pour refaire une année aussi chaotique que l'an passé.

Pourtant l'administration nous avait promis une harmonisation et une communication plus « horizontale » ainsi que des allers-retours fluides sur nos souhaits et compétences et les besoins du terrain. Or la fiche de vœux que nous avons remplie au mois de juin était à l'identique des années précédentes et ne permettait pas de faire un état des lieux de nos compétences.

Pour le moment, les changements ne sont pas significatifs ce qui ne présage rien de bon.

La rentrée des CPC avec un recrutement qui peut être de nouveau le fait du prince

Les CPC devaient postuler au mouvement pour leurs postes et le syndicat se félicitait de ce retour à plus de transparence. Mais les postes restés non pourvus ont été proposés en interne sans

appel à candidature, l'IENA a affirmé lors de la dernière CAPD que ces postes étaient proposés aux PEMF mais il semblerait que dans les faits ce soit un peu différent.

La transparence sera-t-elle en demi-teinte pour cette année?

La rentrée des PES : Arrivée d'un nouveau dispositif de formation

Cette année, un nouveau dispositif est mis en place sur l'ESPE de Gennevilliers : les PES sont nommés à deux sur une même classe avec une alternance de 3 semaines en classe et 3 semaines à l'ESPE. Ce dispositif concerne une soixantaine de PES.

Le reste des PES peuvent être soit comme l'an passé sur un poste à mi-temps avec un titulaire qui peut être un collègue déchargé à mi-temps ou à temps partiel; soit être deux sur la même classe. On peut d'ores et déjà anticiper que les situations de formation auxquelles nous allons être confrontés ne manqueront pas d'être diverses par la nature même de leur affectation. Un nouveau système qui est à observer de près cette année.

Un point sur les indemnités PEMF

Suite aux diverses remontées des PEMF, nous avons interpellé l'administration pour que tous puissent apercevoir l'indemnité 200408. Tenez-nous informés si ce n'est toujours pas la cas pour vous nous ferons remonter!

| | | | | |
|--|-------------|---|--|-------------|
| *408 : Indemnité de fonctions particulières portant attribution d'une indemnité de fonctions particulières à certains professeurs des écoles | 844,20 € | P | D. 91-236 du 28/02/1991/Version consolidée au 29/05/18 | PEMF et CPC |
|--|-------------|---|--|-------------|

A très bientôt,

Christine Parat et Isabelle Genty, pour le SNUipp-FSU92/ secteur formateurs

snu92formateurs@gmail.com